

Tulle, le **10 4 DEC. 2022**

Le préfet de la Corrèze,

à

liste des destinataires in fine

Objet : Élaboration du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) pour 2023
P.J. : Fiche action PDASR type
Notice explicative des demandes de subventions
Règlement intérieur du PDASR
Cerfa 12156*05

Le prochain PDASR reflétera l'action de tous en faveur des enjeux de la Corrèze en matière de sécurité routière, tels qu'ils ont été identifiés par le premier comité de pilotage du nouveau document général d'orientations (DGO) pour les années 2023 à 2027 :

- le risque routier professionnel ;
- les conduites à risques (non-respect des priorités, alcool, stupéfiants, vitesses, distracteurs, ...);
- les deux-roues motorisés ;
- les modes de mobilité dite « douce » ;
- les jeunes ;
- les seniors.

Le prochain DGO intégrant la définition des orientations d'action de chaque enjeu sera signé à la fin du premier trimestre 2023 et constituera un outil de mobilisation et de programmation pour renforcer la sécurité routière en Corrèze. Néanmoins, l'élaboration du PDASR 2023, qui est la déclinaison opérationnelle du futur DGO, doit pouvoir proposer des réponses concrètes sans attendre.

Vous avez montré votre intérêt pour la sécurité routière en participant au comité de pilotage ou aux groupes de travail du DGO 2023-2027 mais également en participant ces dernières années à la production d'actions, et je vous en remercie. Aussi, je me permets de vous solliciter de nouveau.

Pour être éligible, les projets devront s'inscrire dans ces priorités d'actions départementales. Les projets innovants seront considérés comme un élément positif complémentaire. Vous trouverez en annexe des précisions quant à la constitution des dossiers (notice explicative, règlement intérieur et fiche action).

Si les actions que vous désirez porter ne demandent pas de financement de la part de l'État, il est néanmoins souhaitable qu'elles figurent au PDASR afin que ce document reflète l'ensemble des opérations de sécurité routière conduites dans le département.

Afin de coordonner au mieux l'ensemble des actions de sécurité routière de l'année 2023, je vous remercie de mentionner dans votre fiche PDASR l'ensemble des intervenants envisagés, ainsi que la date prévisionnelle de réalisation de l'action.

Le coordinateur à la sécurité routière, Monsieur Alexandre Esseghir, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Une réunion d'informations aura lieu à la cité administrative de Tulle le jeudi 5 janvier 2023 de 14 h à 16 h à la salle amphithéâtre de la cité administrative.

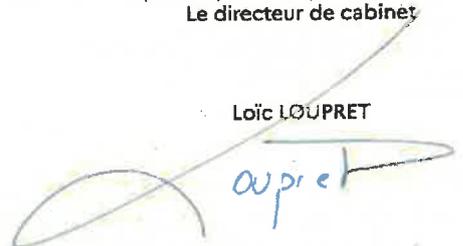
Je vous demande de bien vouloir lui communiquer vos projets complets avant le 14 février 2023 par messagerie électronique à pdasr19@correze.gouv.fr, ou par envoi postal à :

DDT de la Corrèze / Mission éducation et sécurité routières
Cité Administrative, Place Martial Brigouleix
BP 314 – 19011 TULLE Cedex

Je vous remercie par avance pour votre implication dans la lutte contre l'insécurité routière.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de cabinet

Loïc LOUPRET



Monsieur le sénateur de Brive,
Monsieur le sénateur de Tulle,
Madame la députée,
Monsieur le député,
Madame la sous-préfète d'Ussel,
Monsieur le sous-préfet de Brive,
Monsieur le procureur de la République de Tulle,
Madame la procureure de la République de Brive,
Monsieur le président du conseil départemental, service de la jeunesse, des sports et de la culture – conseil départemental de jeunes,
Monsieur le commandant de gendarmerie nationale,
Monsieur le directeur du département de la sécurité publique,
Monsieur le colonel du service d'incendie et de secours du département,
Monsieur le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze,
Monsieur le directeur du département de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Corrèze,
Messieurs les directeurs des hôpitaux de Tulle, Brive et Ussel,
Monsieur le directeur du pôle formation et développement en charge de l'enseignement agricole, de l'alimentation et de la forêt,
Monsieur le délégué militaire départemental,
Monsieur le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation d'Uzerche,
Madame la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Tulle,
Monsieur le directeur CARSAT Centre-Ouest,
Monsieur le président du service prévention santé au travail,
Monsieur le président de la mutuelle sociale agricole Limousin,
Monsieur le directeur de l'association avenir santé,
Monsieur le directeur de l'agence régional de la santé,
Monsieur le directeur interdépartemental centre ouest,
Monsieur le président de Tulle agglomération,
Monsieur le président de la fédération départementale des travaux publics de la Corrèze,
Monsieur le président de l'association des maires de Corrèze,
Monsieur le maire de Brive,
Monsieur le maire de Tulle,
Monsieur le maire d'Ussel,
Monsieur le directeur de la chambre de commerce et d'industrie,
Monsieur le président de la chambre des métiers et de l'artisanat,
Monsieur le président de la fédération nationale des transporteurs routiers,
Monsieur le président de la fédération française de cyclisme,
Monsieur le président de l'association les cyclismes urbains de Brive,
Madame la présidente de la fédération française de cyclotourisme,

Monsieur le président de la fédération de motocyclisme,
Monsieur le président du club automobile Limousin,
Madame et Messieurs les représentants des établissements d'enseignement de la conduite automobile,
Monsieur le président de la fédération française des véhicules d'époque,
Monsieur le président de la chambre professionnelle des agents généraux d'assurance,
Monsieur le président de l'association prévention MACIF,
Madame la directrice de l'école infirmière de Tulle,
Monsieur le président de l'union départementale des métiers et de l'industrie de l'hôtellerie,
Monsieur le directeur de l'association Prévention Routière,
Madame la déléguée de la fédération française des motards en colère de Corrèze,
Madame la présidente de la fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés,
Monsieur le directeur du CFA des treize vents,
Monsieur le directeur de l'association A tout venant Ressourcerie,
Monsieur le président de l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie,
Monsieur le président de la fédération départementale des aînés ruraux,
Madame la présidente de la fédération départementale des familles rurales,
Monsieur le directeur de l'union départementale des associations familiales de la Corrèze,
Monsieur le président de la fondation de la route,
Monsieur le président de l'association « à bicyclette »,
Monsieur le président de l'union française des œuvres laïques d'éducation physique,
Monsieur le délégué de l'union sportive de l'enseignement du premier degré,
Madame la responsable de l'organisation et environnement du travail groupe la Poste,
Monsieur le président de la région nouvelle Aquitaine.